

## Compte rendu simplifié du conseil municipal du 17/10/2022

Pour information, 10 membres étaient présents et 4 membres excusés étaient représentés.

### ■ Budget 2022 :

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°3 proposée par Mme le Maire.

### ■ Tarif de location de la salle communale pour une seule journée :

En complément de la délibération du 13/06/22, le Conseil adopte à l'unanimité les tarifs suivants : 150€ pour les Warluisiens et 230€ pour les extérieurs.

### ■ Avenant pour la gestion de l'ACM :

Mme le Maire propose de prolonger le contrat signé avec la Ligue de l'Enseignement (pour l'année civile 2022) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023. Le Conseil vote à l'unanimité la proposition d'un avenant au contrat.

### ■ Carrières de Merlemont, avenant au contrat de foretage :

Compte tenu des recours judiciaires en cours qui risquent de durer dans le temps et des contraintes existantes, Mme le Maire propose un avenant au contrat initial signé en 2012, et des avenants ultérieurs. Ce nouvel avenant permettra à la Commune de percevoir un acompte sur les redevances qui seront dues lors de la clôture du recours judiciaire. Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cet avenant : la Sté Chouvet versera une redevance annuelle, déterminée suivant l'avancement des surfaces extraites dont les matériaux sont sortis du site.

### ■ Patrimoine immobilier bâti :

Mme le Maire rappelle que le patrimoine immobilier communal bâti est important et entraîne de nombreux frais d'entretien qui deviennent difficilement supportables par le budget de la commune. Elle propose (après avis de la Commission d'urbanisme) de faire estimer le bien situé au 2 rue des écoles en vue d'une future cession. Le Conseil approuve à une large majorité.

### ■ Patrimoine immobilier non bâti :

Mme le Maire indique au Conseil que le projet de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, sur les parcelles communales rue Buquet, est abandonné. Elle indique aussi que deux parcelles situées rue Buquet et RD 1001, pourraient être vendues. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de lever l'emplacement réservé, et de faire estimer les deux parcelles mentionnées. Il est favorable à la vente de ces parcelles sous réserve que chacune d'elles ait un accès direct à une voie publique, l'une par la rue Buquet et l'autre par la RD 1001.

### ■ Rénovation de l'éclairage public :

La 2<sup>me</sup> tranche des travaux sera réalisée sous réserve des crédits budgétaires disponibles (demande de subvention, étalement des paiements sur 2 exercices).

### ■ Etude de programmation urbaine :

Mme le Maire présente les différents scénarii élaborés par le cabinet AEDIFICEM en juillet et octobre 2022. Elle propose au Conseil de faire un choix pour le projet le plus adapté au lieu et aux besoins de la commune pour recevoir les enfants scolarisés à Warluis et accueillis au centre de loisirs, dans la mesure des possibilités budgétaires de la commune.

Le Conseil décide à une très large majorité de choisir la solution qui permet de créer des locaux pour l'accueil de loisirs et de réaliser des classes provisoires aux normes. Il approuve le programme du scénario n°3, qui peut ainsi se dérouler à court, moyen et/ou à long terme.

### ■ Questions diverses :

Mme le Maire

- rappelle que l'inauguration de la RD 1001 a lieu le 19/10/2022, et le repas des aînés le 8/11/2022,
- informe que la gazette 2023 est en préparation par la commission « communication »,
- informe du projet d'un atelier « Repair Café » dans la commune,
- rappelle la cérémonie du 11 novembre.

M. JONETTE donne le bilan très positif de la manifestation « Les bielles warluisiennes » ;

Mme PERRET DELESQUE informe du renouvellement du Conseil Municipal des Enfants courant novembre.